

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D070/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 22 novembre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein des locaux de la Maison de l'Enfance - 17 rue du Pont-aux-Chèvres – 27170 Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 15 novembre 2019

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 12

Votants : 15

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme ANTOMPIETRI, Mm BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELÉE, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN, Mme TERRASSE, Mme VATINEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN

Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, M. PALADE, M. PERDRIEL,

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à M. ROUSSELIN ; M. GUÉNIER a donné pouvoir à M. MALARGÉ ; Mme VANDERHOEVEN a donné pouvoir à Mme VATINEL

Secrétaire de séance : Mme Brigitte BINET

Objet : Enfance Jeunesse – Approbation de la convention de refacturation de prestation de service entre l'association ACCES et le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

PJ : 1 convention

Monsieur le Président indique que dans le cadre du dispositif « Repérer et mobiliser les publics invisibles » sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie auquel le C.I.A.S. s'est associé en pilotant l'action « La Boussole des Jeunes », un subventionnement a été obtenu afin de financer la prise en charge d'un poste ETP (équivalent temps plein) sur une année, à hauteur de 80% ; poste supporté par le C.I.A.S.

Monsieur le Président précise que l'association ACCES étant porteuse du projet global, c'est elle qui percevra ladite subvention.

Aussi, afin de permettre au C.I.A.S. de percevoir le montant de la subvention accordée au titre des dépenses liées à l'agent détaché sur cette action, il est convenu que l'association ACCES reverse au C.I.A.S. le montant de cette aide. Pour ce faire, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration la convention afférente fixant les modalités de refacturation.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la convention de refacturation de prestation de service entre l'association ACCES et le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces afférentes à son exécution.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20191122-19D070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN

